

Les faits marquants de la CdP 27 : Mardi 8 novembre 2022

Le troisième jour chargé de la Conférence de Charm el-Cheikh sur le changement climatique a vu les délégués se précipiter de salle en salle, essayant de suivre les sessions de négociation consécutives sur une variété de sujets, du financement à l'adaptation et aux pertes et dommages. Parallèlement, les dirigeants mondiaux ont lancé des appels à une action climatique accrue lors du segment de haut niveau, certains se joignant même aux négociations sur les modalités de financement des pertes et dommages.

Le segment de haut niveau

Tout au long de la journée, les chefs d'État et de gouvernement ont partagé des déclarations, appelant à un esprit de coopération permettant de travailler ensemble afin de réorienter le monde vers une voie respectueuse du climat et de la Terre.

Gaston Browne, Premier ministre d'Antigua-et-Barbuda, parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), a déclaré que les entreprises de combustibles fossiles doivent payer une taxe mondiale sur le carbone pour financer les pertes et dommages, et que la CdP 27 doit établir, sans équivoque, un fonds pour les pertes et dommages, opérationnel d'ici 2024.

Macky Sall, président du Sénégal, a appelé à une décision ambitieuse sur le financement, affirmant que les intérêts vitaux de l'Afrique ne sauraient être ignorés. Néanmoins, a-t-il indiqué, l'Afrique a un rôle clé à jouer dans la réalisation d'un développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique.

Le président estonien, Alar Karis, a exhorté les parties à penser globalement, notant que les gains les plus importants pour le climat peuvent être obtenus en soutenant les efforts au-delà des frontières nationales, telles que les initiatives dans l'Arctique et dans les pays du Sud.

Le président polonaise, Andrzej Duda, a mis en garde que : l'externalisation de la production de biens ne supprime pas la responsabilité des émissions connexes ; et la guerre russe a généré des émissions inutiles supérieures à celles que certains pays en développement émettent en un an, soulignant la nécessité de devenir indépendants des combustibles fossiles russes.

Ranil Wickremesinghe, président du Sri Lanka, a souligné que le manque de capacité est le principal obstacle à une action climatique réussie.

Matamela Cyril Ramaphosa, présidente de l'Afrique du Sud, a souligné que le fait que les pays développés n'honorent pas leurs engagements brise la confiance dans le processus.

Azali Assoumani, président des Comores, a souligné l'immense potentiel des Comores en matière d'énergie renouvelable et a appelé les pays développés à faire des progrès significatifs dans la réalisation de l'engagement annuel de 100 milliards de dollars.

Le président bulgare, Rumen Georgiev Radev, a souligné que le dérèglement climatique est une menace mondiale et qu'il ne peut être combattu que par des ripostes d'échelle mondiale.

Mohamed Menfi, président de la Libye, a parlé des conséquences néfastes du dérèglement climatique dans les pays en développement à base agricole.

Lazarus McCarthy Chakwera, président du Malawi, a parlé de son hésitation initiale à assister à la CdP 27, voyant le manque de progrès au milieu de plusieurs crises mondiales, mais que sa foi dans la volonté des pays de se battre pour l'humanité avait prévalu.

Alexander van der Bellen, président de l'Autriche, a souligné que son pays assumera sa responsabilité en augmentant considérablement son budget pour le financement climatique international. Il a indiqué qu'au cours de la période entre 2023 et 2026, le ministère autrichien de l'action pour le climat allouera 220 millions d'euros supplémentaires au financement climatique international.

Nicolás Maduro Moros, président de la République bolivarienne du Venezuela, a déclaré que pendant plus de 200 ans les capitalistes du monde ont contaminé la planète, exploitant sans discernement les ressources de la planète pour quelques-uns. Rappelant les propos d'Hugo Chavez, il a demandé de « changer le système, pas le climat ».

La CdP

Financement climatique à long terme : Le groupe de contact était co-présidé par Carlos Fuller (Belize) et Gertraud Wollansky (Autriche), qui ont sollicité des points de vue sur les attentes concernant l'article de l'ordre du jour et les éléments du texte de décision.

L'Équateur, intervenant au nom du G-77/CHINE, a souligné que le mandat du groupe consiste à identifier les enseignements tirés de l'objectif de 100 milliards de dollars, et a souligné que les rapports biennaux sur la transparence (RBT) devraient être la principale source d'informations pour évaluer la réalisation de l'objectif. Il a mis en exergue le rapport du Comité permanent des finances (CPF) sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif.

La SUISSE a réitéré sa compréhension du fait que la principale raison de ne pas conclure cet article de l'ordre du jour à la CdP 26 était de continuer à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars. La déléguée a exhorté à examiner les principales conclusions du rapport du CPF. L'Arabie saoudite, au nom du GROUPE DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT AFFICHÉS DE MÊME POINT DE VUE (LMDC), a appelé à davantage de travail sur la définition du financement climatique, signalant que le rapport du CPF met indûment l'accent sur certaines définitions qui favorisent un petit groupe de parties.

Les Maldives, s'exprimant au nom de l'AOSIS, ont appelé : à une décision dans laquelle les pays développés s'engagent à suivre

une trajectoire ascendante vers la réalisation de leur engagement financier ; à un plan de mise en œuvre ; et à la clarté de la définition du financement climatique, précisant que les prêts non concessionnels ne sont pas des financements climatiques.

Le Costa Rica, parlant au nom de l'ALLIANCE INDÉPENDANTE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC), a déclaré que la décision de la CdP devrait identifier la nécessité : d'augmenter les finances publiques ; et fournir des financements publics supplémentaires sous forme de subventions pour l'adaptation et pour les pertes et dommages.

Le ROYAUME-UNI a fait part de sa déception que l'objectif de 100 milliards de dollars n'ait pas été atteint et a reconnu la frustration des parties. Le délégué a réitéré l'engagement de son gouvernement à tripler le financement de l'adaptation pour le porter à 1,5 milliard de livres sterling d'ici 2025, et l'objectif de dépenser 11,6 milliards de livres sterling pour le financement climatique international.

La Gambie, s'exprimant au nom des PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA), a appelé à une feuille de route pour la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars, et à une considération égale de l'atténuation et de l'adaptation. Le délégué a souligné la nécessité d'une définition unique et opérationnelle du financement climatique.

CdP/CMA

Questions relatives aux accords de financement répondant aux pertes et dommages associés aux effets néfastes du changement climatique, y compris l'accent mis sur la lutte contre les pertes et dommages : les co-facilitateurs, Julio Cordano (Chili) et Ursula Fuentes (Allemagne), ont invité les Parties à déterminer le résultat final souhaité de la CdP 27 sur cet article de l'ordre du jour.

Un chef de gouvernement, soutenu par plusieurs parties, a appelé à une nouvelle voie de financement pour aider à accélérer la transition vers les énergies renouvelables et la résilience climatique, sous la forme d'un fonds multilatéral de réponse aux pertes et dommages « adapté à l'objectif ». Il a déclaré que le fonds devrait être désigné comme une entité opérationnelle du mécanisme financier et devenir opérationnel d'ici 2024.

Un pays en développement a appelé à la reconnaissance du déficit de financement et à de nouvelles ressources pour les pays en développement afin de faire face aux pertes et dommages, soulignant qu'il s'agit d'une question de survie. Un autre a appelé à trouver un moyen de remédier aux pertes et dommages non économiques à évolution lente, tels que la perte du patrimoine culturel.

Une partie a appelé à « la forme avant la fonction » et a déclaré que les dispositions institutionnelles doivent relever de la CdP, et non de la CMA, ou conjointement des deux, et qu'elles devraient être ouvertes à tous les pays en développement. Une autre partie a déclaré que le fonds devrait fonctionner ex post, et qu'il devrait se concentrer sur la reconstruction et être accessible immédiatement, dans les 24 à 48 heures suivant un événement climatique.

CMA

Nouvel objectif quantifié collectif sur le financement climatique : Les coprésidents du groupe de contact, Georg Børsting (Norvège) et Zaheer Fakir (Afrique du Sud), ont invité les parties à donner leur avis, notamment sur : les éléments de fond des travaux achevés en 2022, à consigner dans un projet de décision ; et des directives pour le programme de travail spécial sur le nouvel objectif quantifié collectif (NCQG) en 2023.

Concernant le travail à saisir, l'Équateur, parlant au nom du G-77/CHINE, avec d'autres groupes de pays en développement, a qualifié les dialogues techniques d'experts (DTE) tenus en 2022 de répétitif de questions de longue date et non utiles pour faire avancer le mandat en cours. Le délégué a appelé à un programme de travail plus structuré et à un texte de décision structuré autour d'éléments qui formeraient une éventuelle décision en

2024, mettant en garde contre « un résultat politique de dernière minute » de cette session.

Concernant les directives, de nombreux pays en développement ont appelé à une feuille de route claire pour les travaux en 2023 et 2024. De nombreux pays en développement et de pays développés ont convergé sur la demande de soumissions avant les DTE et leur utilisation pour mieux structurer et cibler les DTE.

Au sujet des éléments des directives, les pays en développement ont décrit, entre autres : des éléments quantitatifs, y compris la quantité et un calendrier pour l'objectif ; des éléments qualitatifs, y compris des lignes directrices pour les instruments, les canaux à utiliser, l'équilibre entre l'adaptation et l'atténuation, la référence aux pertes et dommages et l'amélioration de l'accès ; et des principes, y compris l'équité et les responsabilités communes mais différenciées (RCMD), les besoins et les priorités des pays en développement, l'additionnalité, la prévisibilité, l'accent mis sur les sources publiques, subventionnées et concessionnelles, et la neutralité vis-à-vis des politiques, des technologies et des secteurs. Les pays développés ont suggéré d'y inclure, entre autres, les impacts des financements fournis et des environnements propices.

Les points de vue des parties ont divergé sur les points de savoir : s'il devrait y avoir un accord rapide sur la quantité ou le calendrier de l'objectif ; si le NCQG s'applique uniquement aux pays développés ou s'il s'agit d'un effort mondial ; le rôle du financement privé dans l'objectif ; et quels aspects nécessitent des discussions au niveau politique.

Divers groupes ont exprimé leur volonté de soumettre un projet de texte de décision comme plate-forme des conversations. Un dialogue ministériel de haut niveau sur le NCQG se réunira le 9 novembre et le groupe de contact se réunira à nouveau le 10 novembre.

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

Plans nationaux d'adaptation : Des consultations non officielles, co-moderées par Pepetua Latasi (Tuvalu) et Jens Fugl (Danemark), ont commencé avec la présidente du SBI, Marianne Karlsen, rappelant aux parties la nécessité d'un résultat solide sur les plans d'adaptation nationaux (PAN). Le co-facilitateur Fugl a rappelé que l'objectif est d'examiner les données provenant des rapports du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des pays les moins avancés (GEPMA), y compris sur les lacunes et les besoins dans la formulation et la mise en œuvre des PAN, et de prendre des mesures supplémentaires. Un groupe de pays en développement a exprimé son mécontentement face à l'absence de progrès sur ce point à la SBI 56 et son attente de voir les discussions se concentrer sur la mise en œuvre et sur le traitement des lacunes et des besoins.

Les discussions ont porté sur : les préoccupations partagées concernant le faible nombre de PAN soumis ; la nécessité de faciliter l'accès à un financement adéquat par les pays en développement, non seulement pour formuler, mais aussi pour mettre en œuvre les PAN, et pour améliorer l'accès au FVC ; et la nécessité de veiller à ce que l'allocation des fonds couvre l'ensemble du processus PAN et qu'elle soit proportionnelle aux besoins des pays en développement. Les parties ont convenu de s'appuyer sur les travaux de juin.

Questions relatives au registre du mécanisme pour un développement propre : Les co-facilitateurs, Sonam Tashi (Bhoutan) et Kate Hancock (Australie), ont invité les Parties à faire part de leurs attentes sur cet article, en vue de recommander une décision pour que la CMP opérationnalise les transferts de réductions d'émissions certifiées (URCE) du registre du mécanisme de développement propre (MDP) au registre de l'article 6.4. Ils ont mis en exergue un document technique élaboré par le Secrétariat sur les aspects techniques et liés aux processus de ces transferts.

De nombreux pays développés et un groupe de pays en développement ont souligné la nécessité de clarifier le rôle des

pays hôtes dans l'approbation des transitions. Cela a été opposé par deux groupes de pays en développement, qui ont souligné qu'il est important d'informer le pays hôte, mais qu'il n'y a aucune implication des transitions pour les pays hôtes, telles que les ajustements correspondants.

Les Parties ont réitéré que les URCE transférées devraient être identifiées comme des URCE d'avant 2021 provenant du MDP. Elles ont également demandé : des éclaircissements sur la possibilité de transferts à partir de comptes en attente, beaucoup soulignant que ce n'était pas leur compréhension ; une élaboration plus poussée du processus de transition et des annulations ; et qu'advient-il des URCE qui resteront dans le registre du MDP.

Les Parties ont chargé les co-facilitateurs d'élaborer un projet de texte.

L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

Règles, modalités et procédures du mécanisme de l'article 6.4 : des consultations non officielles, co-moderées par Sonam Tashi (Bhoutan) et Kate Hancock (Australie), ont porté sur les sections suivantes de l'annexe au document informel du président du SBSTA, contenant le projet de texte de décision de la CMA (SBSTA57/A6.4/InfDoc) : l'établissement de rapports par les parties hôtes des activités et des réductions d'émissions émises ; le fonctionnement du registre du mécanisme ; les modalités de mise en œuvre des partages des recettes pour les frais administratifs et d'adaptation ; et les processus d'atténuation globale des émissions mondiales (AGEM).

Au sujet de l'établissement de rapports, les parties ont échangé des points de vue sur le calendrier des autorisations des réductions d'émissions visées à l'article 6.4 (A6.4ER), y compris lors de l'enregistrement, de la délivrance ou à tout moment. Certains ont mis en garde contre la création d'obligations de déclaration supplémentaires, et d'autres ont suggéré d'encourager le partage d'informations entre l'Organe de surveillance du mécanisme et les pays hôtes afin de faciliter la notification et d'éviter la duplication des rapports au titre de l'article 6.4 et 6.2.

Concernant le registre, les pays ont attiré l'attention sur la relation entre le registre de l'article 6.4 et le registre international de l'article 6.2, soulignant la nécessité de : décomposer cette relation ; assurer l'interopérabilité ; aligner les nomenclatures ; et délimiter une division du travail entre les deux.

Concernant la part administrative des recettes, les pays ont accueilli favorablement les recommandations de l'Organe de suivi sur cette question, certains notant que cette décision devrait être prise par la CMA. Concernant le partage des recettes pour l'adaptation, les parties ont convenu d'une option permettant au Conseil du Fonds pour l'adaptation d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de monétisation.

Au sujet de l'AGEM, beaucoup ont soutenu la suppression du libellé sur les A6.4ER « autorisés » et « non autorisés », soulignant que les directives CMA de Glasgow déterminent que l'annulation s'applique à tous les A6.4ER émis.

Les consultations non officielles se poursuivront en se concentrant sur les sections restantes et la couverture du projet de texte.

Programme de travail au titre du Cadre pour les approches non marchandes visé à l'article 6.8 : Accueillant les délégués à la deuxième réunion du Comité de Glasgow sur les approches non marchandes, les coprésidentes Maria Al-Jishi (Arabie saoudite) et Jacqueline Ruesga (Nouvelle-Zélande) ont invité les parties à commenter les sections du projet de texte de décision, mises à disposition plus tôt dans la journée, portant sur : un calendrier de mise en œuvre des activités du programme de travail du cadre ; et les autres domaines d'intervention de ces activités.

Au sujet du calendrier de mise en œuvre, les PMA ont souligné la nécessité d'une vision à plus long terme des activités et, avec l'ARGENTINE, le BRÉSIL et l'URUGUAY (ABU), le Bhoutan, pour les PMA, le Koweït, pour le GROUPE ARABE, les ÉTATS-

UNIS et le JAPON, ont soutenu l'idée d'avoir deux phases, et la plupart soutenant l'évaluation des résultats après chaque phase. L'UE et la SUISSE ont préféré un mandat d'un an pour les activités.

Concernant les domaines prioritaires supplémentaires, l'UE et les ÉTATS-UNIS ont appelé à se concentrer sur trois domaines déjà identifiés dans la décision de Glasgow sur l'article 6.8 (4/CMA.3). L'AILAC, appuyée par les Bahamas, au nom de l'AOSIS, a suggéré, à titre de compromis, de maintenir une longue liste de domaines d'intervention supplémentaires, mais de les allouer aux trois domaines.

Organes subsidiaires

Questions relatives au bilan mondial dans le cadre de l'Accord de Paris : Ce groupe de contact était coprésidé par Hana Al-Hashimi (Émirats arabes unis) et Alison Campbell (Royaume-Uni). La Bolivie, au nom du G-77/CHINE, a déploré le manque de temps alloué pour aborder le bilan mondial (GST) lors de la CdP 27. L'Algérie, au nom du GROUPE ARABE, a appelé les coprésidents à élaborer une note de réflexion sur le résultat du dialogue technique. La Colombie, au nom de l'AILAC, a déclaré que, bien que le dialogue technique ait été un succès, le temps alloué aux discussions du groupe de contact est insuffisant. Le Kenya, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a déclaré que le dialogue technique devrait déterminer les opportunités financières et les solutions pour surmonter les obstacles. Le Brésil, au nom de l'ABU, a souligné la difficulté de discuter des résultats attendus étant donné que le dialogue technique est toujours en cours. La Suisse, au nom du GROUPE POUR L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), a partagé l'attente du groupe d'adopter, à la CMA 4, une courte décision qui rappelle le mandat de la GST.

Rapport du Comité d'adaptation : Lors de consultations non officielles, co-moderées par Pilar Bueno (Argentine) et Morgane Chiocchia (Royaume-Uni), les Parties ont examiné : la question de savoir s'il fallait saluer ou prendre note du rapport du Comité d'adaptation et de ses annexes (FCCC/SB/2022/5, Add.1 et Add.2) ; la nécessité de renforcer l'engagement avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), certains pays développés étant d'avis que cela se fait déjà et plusieurs pays en développement soulignant que l'engagement à ce jour a été général, alors qu'un engagement de fond spécifique est nécessaire sur les questions d'adaptation. Les discussions ont porté, entre autres, sur : la réduction du déficit de financement de l'adaptation, notamment pour aider les pays en développement à formuler et à mettre en œuvre les PAN ; les besoins de formation des pays en développement ; le point de savoir si le programme de travail de Glasgow–Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial d'adaptation doit être exécuté par les OS ou par le Comité d'adaptation ; et l'invitation du GIEC à mettre à jour ses Directives techniques de 1994 pour l'évaluation des impacts et des adaptations aux changements climatiques. Les co-facilitateurs feront circuler un projet de texte sur le rapport et l'examen, en notant un créneau pour les réunions informelles informelles.

Questions relatives au programme de travail pour intensifier d'urgence l'ambition et la mise en œuvre de l'atténuation : Lors de consultations non officielles, les co-facilitateurs Carlos Fuller (Belize) et Kay Harrison (Nouvelle-Zélande) ont sollicité des observations sur : les liens entre le programme de travail sur l'atténuation et d'autres programmes de la CCNUCC ; les apports et les résultats du programme de travail ; la portée, les éléments et la sélection des zones de travail ; et les principes de cadrage.

Les Parties ont identifié des liens avec : le GST ; la table ronde ministérielle de haut niveau ; et les discussions en cours sur le financement, en particulier celles liées à l'article 2.1(c) (sur la cohérence des flux financiers).

S'agissant des contributions, les parties ont souligné : l'échange de vues et les soumissions des parties et des parties prenantes

non parties sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) ; les directives du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et les rapports du groupe de travail ; les divers rapports, notamment du FPC, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Agence internationale de l'énergie ; les rapports de synthèse des CDN et autres rapports du Secrétariat ; et les résultats de la table ronde ministérielle.

Au sujet des résultats, la plupart ont soutenu un rapport de synthèse du programme de travail, et beaucoup ont proposé qu'il soit élaboré par les co-facilitateurs. Certaines Parties ont suggéré que le rapport devrait contenir des informations pour aider les Parties à renforcer leur ambition ou leur mise en œuvre, et une partie a déclaré que le résultat devrait inclure un moyen de suivre les progrès dans la création d'incitations et d'opportunités pour accroître l'ambition. Une tierce partie a proposé un dialogue interactif à Charm el-Cheikh. Plusieurs parties se sont opposées à un résultat négocié tel qu'une décision de la CMA indiquant aux parties comment renforcer l'ambition.

Concernant la portée, les éléments et la sélection des domaines de travail, les parties ont décrit des sujets tels que : les défis auxquels sont confrontés les pays développés pour respecter leurs engagements d'atténuation avant 2020 et les enseignements tirés ; la répartition équitable de l'espace carbone et allocation d'un budget carbone entre pays développés et pays en développement ; la nécessité de combler l'écart d'atténuation pour rester en dessous de 1,5 °C ; et les cadres de financement pour l'atténuation, en particulier pour les éléments conditionnels des CDN. Certaines parties se sont opposées à la négociation ou à la discussion des domaines de travail ou des sujets, préférant que cette sélection soit effectuée par les coprésidents du programme de travail.

Concernant l'élaboration des principes, certaines parties se sont opposées à l'inclusion de principes, notant la difficulté de négocier et de s'accorder sur les principes, et soulignant que le programme de travail relève de la CCNUCC et que, par conséquent, les principes de la CCNUCC s'y appliquent. Autres parties identifiées : l'équité et la RCMD et les capacités respectives ; le recours aux meilleures données scientifiques disponibles ; et l'urgence d'agir.

Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages liés aux impacts du changement climatique (Com.Ex. sur le MIV) : Lors de consultations non officielles, les co-facilitateurs Cornelia Jäger (Autriche) et Lucas di Pietro (Argentine) ont sollicité les points de vue des parties sur un projet texte de décision qu'ils ont élaboré à la suite des premières consultations non officielles du dimanche 6 novembre. Les Parties ont estimé que le texte reflétait de manière adéquate les points de vue et l'ont accueilli favorablement en tant que plate-forme pour la poursuite des discussions. Ils ont échangé des points de vue sur : l'encouragement d'une sensibilisation active sur le soutien d'assistance technique déjà disponible par le biais du Secrétariat, et le point de savoir s'il est plus approprié d'en tenir compte dans les discussions sur le Réseau de Santiago ; et s'il faut demander à au Com.Ex sur le MIV de collaborer spécifiquement avec le Groupe Consultatif d'Experts (GCE). Certains pays développés ont mis en garde contre le fait de singulariser le GCE, tandis que plusieurs pays en développement ont souligné qu'il s'agissait pour eux d'une priorité. Les parties ont convenu de se concerter de manière officieuse et de proposer un texte convenu pour examen rapide le mercredi 9 novembre, afin de libérer la dernière session allouée pour discuter des questions liées au Réseau de Santiago.

Réseau de Santiago du MIV : Lors de consultations non officielles co-modérées par Jäger et di Pietro, les parties ont continué à discuter du mandat du réseau ; des critères de sélection de son secrétariat ; et du conseil consultatif. Plusieurs ont cité le Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC) comme modèle pour le réseau. Certains groupes de pays en développement ont souligné que la structure du réseau devrait

inclure un conseil consultatif indépendant, un secrétariat dédié et un réseau de membres, et ont appelé à s'assurer qu'il est piloté par les pays eux-même. Répondant à certaines parties suggérant des services consultatifs au lieu d'un véritable conseil, plusieurs groupes de pays en développement ont réitéré qu'ils estimaient qu'un conseil consultatif est essentiel pour la fourniture et le suivi des orientations politiques, et qu'il devrait être responsable devant la CdP et la CMA. Ils ont également souligné la nécessité pour le réseau de disposer d'un financement supplémentaire et prévisible, différent des modalités de financement des pertes et dommages au titre du nouveau point de l'ordre du jour. Les co-facilitateurs élaboreront un « texte squelette » de haut niveau pour faciliter l'examen des divers éléments.

Événements mandatés

Évaluation des besoins d'adaptation - Conclusions de la contribution du GT II du GIEC au sixième rapport d'évaluation : Hans-Otto Pörtner et Debra Roberts, coprésidents du GT II du GIEC, ont souligné que l'adaptation est urgente, car les impacts du changement climatique se font déjà sentir et continueront de s'aggraver au cours des prochaines décennies. La coprésidente du Comité de l'adaptation, Shella Biallas, a présenté le document technique du Comité sur l'évaluation des besoins d'adaptation. Elle a souligné que les besoins d'adaptation sont spécifiques à la situation et dynamiques, et a souligné l'utilisation d'approches participatives et la prise en compte des risques transfrontaliers dans les évaluations des besoins. Les auteurs du GT II du GIEC ont partagé leurs points de vue sur : les recherches supplémentaires nécessaires pour soutenir l'évaluation des besoins d'adaptation des pays en développement ; les méthodologies pour ces évaluations, en particulier pour les pays et les régions ayant des contraintes en matière de capacités ; et les moyens d'intégrer des concepts tels que les voies d'adaptation résilientes au changement climatique dans l'évaluation. Les auteurs ont mis en exergue l'Initiative mondiale de cartographie de l'adaptation et mis en évidence de nouvelles idées sur la « mal adaptation », un concept qui fait référence aux impacts négatifs involontaires des réponses adaptatives, comme dans le contexte des initiatives de plantation d'arbres en monoculture.

Dans les couloirs

« Cela me rappelle un nid de fourmis », a fait observer un délégué, alors que les dirigeants oscillaient entre les discours, les tables rondes et les réunions bilatérales. Malgré cette agitation de haut niveau, les délégués engagés dans les négociations proprement dites ont réussi à avoir une journée complète de sessions. « Nous sommes déjà en mode Groundhog Day », a noté un participant se précipitant entre les réunions, « il y a les mêmes vieilles vues dans les salles et les mêmes vieux problèmes avec les capacités des salles ».

Des observateurs plus optimistes ont indiqué que de nombreux éléments avaient bien progressé, « surtout si l'on considère que nous n'en sommes qu'à trois jours ». Les négociateurs de l'article 6 se sont réunis tout au long de la journée pour des échanges constructifs sur un grand nombre de questions techniquement complexes. Sur plusieurs points, les parties se sont également réunies dans des réunions informelles informelles visant à accélérer les délibérations et à travailler à un texte convenu.

Le signe le plus fort de détermination à ce jour s'est manifesté dans les négociations sur les modalités de financement des pertes et dommages. Certains dirigeants politiques ont fait plus que simplement informer leurs négociateurs, comme l'avait demandé le secrétaire exécutif de la CCNUCC, Stiell : ils sont eux-mêmes allés directement aux consultations non officielles.

Pourtant, beaucoup se sont demandé si et comment les discussions techniques et politiques à Charm el-Cheikh finiraient par se rejoindre, soulignant l'annonce du président de la CdP 27 selon laquelle il élaborerait une synthèse des discussions de haut niveau pour servir de « boussole politique pour les résultats de la CdP de mise en œuvre ».